



20191017-25

**Délibération du Conseil d'administration de l'établissement**

**Paris Musées**

**Séance du 17 octobre 2019**

**Objet : Autorisation de signature des marchés de maintenance multitechnique de l'ensemble des sites et bâtiments géré par l'établissement public Paris Musées**

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 du 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles R. 2124-1, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4, R. 2161-5 et R. 2162 et suivants ;

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2221-24 ;

Vu, la décision d'attribution des marchés par la commission d'appel d'offres de Paris Musées en date du 8 octobre 2019.

**Délibère :**

Article 1 : Le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer les marchés, annexés à la présente délibération, relatifs à la maintenance multitechnique de l'ensemble des sites et bâtiments géré par l'établissement public Paris Musées attribués à :

- Lot n°1 : ENGIE
- Lot n°2 : ENGIE
- Lot n°3 : MULTIDEX
- Lot n°4 : MULTIDEX

Les marchés sont composites :

- de type forfaitaire pour les prestations récurrentes ou programmées relatives à la maintenance préventive des bâtiments, installations et équipements ;
- de type accord-cadre mono attributaire exécuté à bons de commande, pour les prestations de maintenance curative nécessitant le remplacement de pièces détachées supérieures à 500 € et/ou pour la réalisation de prestations complémentaires non comprises dans le forfait.

Les montants forfaitaires sur la durée des marchés sont les suivants :

- Lot n°1 : 2 024 075,36 € HT
- Lot n°2 : 2 135 095,60 € HT
- Lot n°3 : 1 436 385,56 € HT
- Lot n°4 : 1 960 932,92 € HT

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de l'établissement public, au titre des exercices concernés, sous réserve de décision de financement.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine Lévy